

# Accompagnement et formations

## Accompagnement

La ville de Cergy propose un accompagnement des ASL et copropriétés face à leurs problématiques de gestion.

### Quel accompagnement ?

Trois chargés de mission au sein du service Habitat vous accompagnent dans les problématiques de gestion des copropriétés et ASL :

- Un accompagnement juridique et foncier peut être mis en place auprès des entités faisant face à des difficultés lourdes.  
*Exemple : pour des problématiques sociales engendrant des dysfonctionnements de gestion et impayés, pour une structure foncière à rationaliser...*
- Une mise en relation avec les services compétents pour vos problématiques de gestion urbaine de proximité  
*Exemple : problème de voisinage, enlèvement de véhicules gênants, dépôts sauvages, vandalisme...*
- Une mise à disposition gratuite de locaux municipaux pour la tenue de vos assemblées

### Qui contacter ?

**Pour toutes vos demandes, un seul contact :**

- Service Habitat par téléphone au 01 34 33 44 00 ou par mail [contact.habitat@cergy.fr](mailto:contact.habitat@cergy.fr)

### La réponse

La prise en compte de votre demande est immédiate, le service Habitat vous répond en transférant le cas échéant votre demande au service compétent au sein de la ville ou auprès de l'organisme référent, qui se charge dans ce cas de vous répondre directement.

## Formations

Copropriétaires ou propriétaires résidant dans une ASL, la ville vous propose des ateliers

d'échanges et formation gratuits, pour bien faire fonctionner votre résidence. Ces séances ont pour but de vous informer sur vos droits et devoirs et apporter des réponses concrètes à vos problématiques quotidiennes.

## **Retrouvez les prochaines formations ci-dessous :**

**Ce contenu vous a-t-il été utile ?**

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) Envoyer le commentaire